DRAGONS

OFFICIERS 1804-1815

ARMÉE FRANÇAISE — PLANCHE N° 25

PENDANT la période impériale beaucoup de détails d'uniformes n'ont jamais été régularisés; ceci déjà vrai pour la troupe l'est encore plus pour les officiers et rien n'a été fixé avant le règlement de 1812 dont l'application est bien problématique.

Auparavant et les rapports d'inspections en font foi, les Généraux Inspecteurs se référaient à des règlements et ordonnances plus anciens. En l'absence de textes officiels précis, les chefs de corps réglaient eux-mêmes les vêtements de diverses tenues des officiers. Les ordres des colonels variaient d'un régiment à un autre et certains effets, prohibés par l'un, étaient autorisés, ou même imposés par un autre.

Les uniformes des officiers de dragons se distinguaient de ceux de la troupe par la qualité des étoffes et les accessoires qui entraient dans leur composition : boutons argentés, grenades de retroussis brodées en argent et rehaussées de paillettes pour les officiers supérieurs, épaulettes du grade maintenues par des passants en galon d'argent ou en broderie pour les officiers supérieurs.

Les couleurs distinctives de l'habit étaient les mêmes que pour la troupe, mais plus vives, la qualité du drap y contribuait peut-être moins que la mode, car si nous en croyons Castellane sous-lieutenant au 24e en 1806-1807, la couleur des revers de son habit était « le plus citron possible ».

Les trois boutons, placés au-dessous du revers droit, étant superflus, les habits des officiers pouvaient en être dépourvus; un habit du 2e et un autre du 14e n'en comportent pas et il en est de même pour celui du Lieutenant-Général Vicomte Grouvel sur son portrait en uniforme de Colonel du 17e Dragons (fig. 2).

La patte de parement se fermait habituellement par trois boutons, toutefois l'habit du Colonel de St-Didier du 17e dragons, qui est conservé au Musée de l'Armée porte des pattes à quatre boutons. Ce détail particulier, que nous serions tentés de considérer comme inexact, se retrouve dans de nombreux dessins contemporains exécutés en Allemagne.

Le règlement de 1812 changeait la forme de l'habit et donnait aux officiers un habit à basques longues et à revers carrés et droits descendant jusqu'à la ceinture (fig. 3). Si ce vêtement est peu représenté, c'est qu'au moment de l'application de ce règlement en 1813, les officiers, alors en campagne en Allemagne ou en Espagne, faisaient le plus souvent usage du surtout et n'avaient ni le temps, ni les moyens matériels de s'habiller à neuf et de se faire portraicturer.

En petite tenue, en campagne, en route ou en manœuvre, le surtout remplaçait l'habit. Ce vêtement moins coûteux est représenté sur des portraits et quelques exemplaires subsistent dans les collections publiques ou privées. Il se fermait sur la poitrine au moyen d'une rangée de sept à neuf boutons d'uniforme selon la longueur des devants. Il avait les parements ronds, ouverts en dessous et pas de poches simulées sur les basques (fig. 22).

Généralement, il avait le collet et les parements des mêmes couleurs que ceux de l'habit, la doublure des basques et les retroussis verts et les mêmes passants d'épaulettes et grenades de retroussis qu'à l'habit de grande tenue.

Il est vraisemblable que le surtout entièrement vert a été également porté.

Quelquefois le collet vert du surtout a été agrémenté d'une patte en écusson à trois pointes, de couleur distinctive, avec un bouton (fig. 21). (Colonel de Montmarie du 28e Dragons : Cire peinte; Igonette, officier au 5e: miniature; officier en surtout à collet vert et patte rouge : Manuscrit de Freyberg, 1813.)

L'habit et le surtout ont évolué dans leur coupe et leurs proportions; les basques longues et larges, retroussées par un crochet et les revers de l'habit peu échancrés du début, firent place à des basques plus courtes et plus étroites, à retroussis fixes et à des revers plus ouverts. La taille fut également très remontée à partir de 1809.

Avec l'habit et le surtout, les officiers portaient la veste blanche à boutons argentés. En même temps que la taille devenait plus courte, la veste se raccourcit et selon que les devants du surtout étaient longs ou courts, elle était plus ou moins visible et même complètement recouverte.

La culotte de peau blanche ou de drap blanc, à petit pont, complétait la tenue. Elle était remplacée en route, en campagne ou en manœuvre, par la culotte de drap vert ou par la surculotte, verte ou grise, boutonnée sur le côté.

Les officiers portaient le manteau vert à collet droit, parementé de la couleur distinctive de chaque côté des devants. Il pouvait avoir une rotonde, bordée ou non d'un galon d'argent (fig. 20).

Trois espèces de bottes ont été portées en grande tenue, en campagne ou en service à cheval; la botte forte à tige rigide d'une seule pièce, peut-être réservée aux officiers supérieurs, la botte demi-forte à tige molle et genouillère rigide et la botte molle, à l'écuyère, à tige et genouillère souples. Elles étaient munies d'éperons mobiles en fer bronzé noir, en métal blanc ou en argent.

Les casques des officiers de dragons étaient dorés; ils ont varié dans leur forme et leur silhouette, encore archaïque au début, se modifia pour arriver vers 1810 à la forme dite « à la Minerve ».

Le modèle en usage sous le Consulat resta en service pendant les premières années de l'Empire. Il avait la bombe ronde et le cimier presque droit. Ses caractéristiques étaient, la visière presque horizontale, non cerclée et recouverte de peau mouchetée, la crinière très abondante dont les mèches antérieures tombaient en avant, la houppette tout en crin souvent liée par un cordonnet rouge, les jugulaires à écailles dorées ou brodées en or sur du velours et imitant les écailles (fig. 7).

A partir de 1808 apparaît le casque représenté fig. 8. Un peu plus haut dans son ensemble, son cimier était plus recourbé vers l'avant et sa crinière placée plus en arrière; il avait la houppette renforcée d'une lentille et d'une douille en métal doré; sa visière cerclée de cuivre, un peu inclinée, pouvait être en cuir noir ou recouverte de peau; enfin les jugulaires devenaient plus larges à leur naissance.

C'est vers 1809 que la bombe du casque commença à s'incliner vers l'arrière tandis que le cimier accentuait sa courbure vers l'avant; la visière recouverte en peau et le turban formaient un angle très ouvert et la crinière moins fournie s'attachait derrière le cimier. Les accessoires étaient variables : houppette à douille et lentille en métal ou en passementerie, jugulaires en écailles ou en broderie, dessus de cimier en torsade d'or ou en métal gravé ou repoussé (fig. 9).

Le dernier modèle de casque en usage de 1810 à 1815 était l'exagération du précédent. De forme plus élevée, il avait la bombe plus haute et rejetée vers l'arrière (fig. 10). Ses accessoires ne subirent pas de changements notables; notons cependant les ailerons du cimier, agrémentés de feuilles d'acanthe entre les palmettes, la plaque de dessus gravée, ornée de feuillages ou d'ornements de style Empire, ou repoussée et simulant une crinière nattée, la lentille de la houppette imitant des écailles et des serpents entrelacés. Il y eut même des ailerons dont la gorge d'encadrement et la moulure supérieure étaient ornées de guirlandes de feuillage.

Les rosaces de jugulaires à têtes de lion ou à étoiles étaient moins fréquentes que les rosaces à palmettes, traditionnelles dans l'arme des dragons. Le devant de cimier, ou masque, portait en haut une tête de Gorgone et en bas une palmette plus ou moins compliquée. Vers 1810 on ajouta très souvent entre ces deux ornements une aigle ou une N couronnée (fig. 9 et 10).

En 1814 et surtout en 1815 quelques casques furent munis d'un couvre-nuque cerclé en cuivre.

En grande tenue, les casques étaient ornés de plumets des mêmes couleurs que ceux de la troupe, pour les officiers subalternes et blancs pour les officiers supérieurs et de l'Etat-Major. La base du plumet pouvait être nue ou protégée par une tulipe en broderie d'or.

Le règlement de 1812 supprimait les plumets et les remplaçait par des pompons lenticulaires, blancs pour les officiers supérieurs et aux couleurs des compagnies pour les autres.

Parmi les objets en usage; indiquons les gants à manchettes blanches piquées sur les bords portés à cheval en grande tenue et en campagne, et les gants courts portés en route, en manœuvre ou à l'exercice.

Le ceinturon des officiers était en buffle blanc, piqué sur les bords, avec ses cuivres dorés, boutons doubles et boucles de bélières. Il était fermé par une boucle cambrée, à angles abattus et dorée (fig. 14). La plaque pleine, dorée, ayant en son centre un écusson d'argent avec le numéro du régiment, a été aussi utilisée.

Le sabre dit « de bataille » armait les officiers. Il avait la lame droite ou légèrement courbe, bleuie et gravée au 1/3 de sa longueur.

La monture en laiton doré comprenait la calotte à section octogonale prolongée à la partie postérieure, la garde formant croisière terminée par un quillon court, une coquille ajourée et gravée, reliée par quatre branches en S à la branche principale et par une plus petite au quillon, une coquille réduite placée à l'opposé et reliée à la branche principale par deux petites branches (fig. 15).

Les fourreaux de ces sabres étaient en cuir noir à trois garnitures en cuivre doré et deux anneaux de bélières. Il y eut aussi des fourreaux en fer avec chape, bracelet et dard dorés pouvant être réunis entre eux par des bandelettes dorées.

La dragonne, ou cordon de sabre, était en galon d'or et terminée par un gland plat à franges en filés ou en torsades. On employa aussi le cordon rond en fil d'or terminé par un gland rond ayant les mêmes franges (fig. 16).

Le cordon de sabre en galon ou en cordon rond de fil blanc était d'un usage courant en tenue ordinaire et en campagne.

En petite tenue du matin, les officiers portaient le bonnet de police entièrement vert avec le turban bordé d'un passepoil de la couleur distinctive. Le galon qui encadrait le turban (deux pour

les officiers supérieurs), la grenade placée sur le devant, les soutaches couvrant les quatre coutures de la flamme et le gland étaient en argent. Pour les officiers supérieurs, la frange du gland était en torsades et la grenade rehaussée de paillettes.

La redingote, portée en tenue du matin avec le bonnet de police, ou en hiver par-dessus l'habit, était entièrement verte et fermée par deux rangées de boutons en nombre variable; elle avait le collet droit et rabattu, les parements fermés en dessous et les mêmes passants d'épaulettes que l'habit. Comme elle pouvait être portée hors du service sur le surtout et avec le chapeau, il est vraisemblable qu'elle avait une fente sur le côté pour laisser passer la poignée de l'épée (fig. 17).

Avec la redingote on pouvait porter le pantalon de toile blanche et les souliers ou la culotte et les bottes. La culotte hongroise verte, avec tresse de côté et nœud hongrois verts, fut également adoptée dans certains corps en même temps que la botte courte, à la hongroise ou à la Souwarov, à éperons fixes (fig. 17).

Le chapeau, réservé pour la tenue de ville, était en feutre noir souple ou rigide et agrémenté de floches en torsades ou en filés dans les cornes. Sa cocarde tricolore, à zone blanche tissée en argent, était maintenue par une ganse à six brins en torsade d'argent, retenue par un bouton d'uniforme.

Au début de l'Empire, les deux côtés, presque de même hauteur, avaient une courbe régulière, alors que plus tard, le derrière du chapeau dépassa sensiblement le devant en même temps que la forme se modifia (fig. 11 et 22).

La veste de basin à boutons d'étoffe, la culotte de nankin et les bas blancs complétaient la tenue de ville d'été; la veste de drap blanc, la culotte de casimir noir et les bas noirs, celle d'hiver. Les souliers étaient à boucles d'argent et l'épée de modèle variable ornée de la dragonne en or ou en fil portée à un ceinturon étroit en peau blanche (fig. 22).

Le harnachement des chevaux des officiers se composait de la selle, de la bride et de leurs accessoires.

La selle était sans troussequin, recouverte en drap vert, galonnée en poil de chèvre vert sur les bords et ornée de piqûres sur le siège et les quartiers. Des fontes en cuir vert avec bouts en métal argenté et des étriers en fer bronzé la complétaient. Elle avait des sangles en tissu gris uni ou rehaussé de raies de couleur. Un couvre-selle blanc, en basane, était posé par-dessus le corps de la selle, en tenue ordinaire et en campagne.

Le poitrail, la croupière étaient en cuir noir comme la bride, sa rêne et la martingale. La bride avait une gourmette de dessus de tête et le mors argenté à bossettes timbrées du numéro. Les boucles carrées et les passants du poitrail, de la bride et de sa rêne étaient également argentés.

Le filet de parade en tissu d'argent, réservé pour la grande tenue, semble avoir été moins utilisé après 1811 et remplacé en toutes circonstances, par le filet ordinaire en cuir noir.

Une housse verte accompagnait la selle; elle était ornée d'un galon d'argent pour les officiers subalternes, ou de deux, le plus étroit en dedans, pour les officiers supérieurs; elle pouvait être bordée d'un passepoil de couleur distinctive.

Dans l'angle postérieur, elle portait le numéro du régiment mais il semble bien que les officiers supérieurs y préféraient la grenade. Le portrait du chef d'Escadron Dard du 24e nous prouve que les deux attributs pouvaient être portés simultanément.

Les chaperons qui garnissaient les fontes étaient de forme variable. Conformément à l'Arrêté du 4 Brumaire An X (26 octobre 1801), donnant aux dragons les chaperons à calotte et à jupe découpées en rond, ceux des officiers auraient dû avoir la même forme. Néanmoins nous trouvons la jupe ou la calotte, ou même les deux ensembles, découpées en accolade.

Les deux planches d'officiers supérieurs éditées par Martinet montrent les chaperons à trois étages, mais ces gravures ayant été destinées à recevoir des coloris variables, il ne faut pas généraliser cette forme de chaperons et en déduire que tous les officiers supérieurs de l'arme en faisaient usage.

La schabraque d'officier, en drap, décrétée le 15 janvier 1792, n'était vraisemblablement plus utilisée en grande tenue mais comme elle était encore en usage dans certains régiments entre 1800 et 1802, entre autres aux 1er, 4e, 9e et 17e, il est donc possible qu'elle ait été employée jusqu'à usure complète, ce qui explique le curieux harnachement de la figure 19. exécutée d'après un dessin allemand.

Par contre, la demi-schabraque en peau de mouton noire, bordée d'une bande festonnée de la couleur distinctive, n'a jamais été réglementaire, les chaperons, galonnés d'argent ou de poil de chèvre, ayant été conservés par le règlement de 1812.

Cette demi-schabraque plus solide et plus pratique, a été portée plus particulièrement à la fin du régime Impérial; elle protégeait les pistolets, le manteau attaché sur les fontes et garantissait efficacement le bas-ventre (fig. 3).

En campagne, avec la selle à chaperons, le manteau était fixé au troussequin par trois courroies et quelquefois posé sur un portemanteau à fonds rectangulaires galonnés d'argent. En parade, avec la même selle, pas de manteau au troussequin.

La housse de petite tenue, et éventuellement les chaperons, avait les galons en poil de chèvre vert et pas d'attribut dans l'angle. Cette housse et ces chaperons furent utilisés en campagne au lieu

et place de ceux de grande tenue. Les chaperons en peau d'ours noir ont été vraisemblablement adoptés par quelques officiers supérieurs, ainsi d'ailleurs que la selle anglaise plus légère.

Dans l'ensemble des planches consacrées aux dragons, nous n'avons pas parlé des compagnies d'élite formées en 1802 et dont les distinctions principales étaient le bonnet de peau d'ours et les épaulettes de grenadiers.

Les officiers de ces compagnies ont porté la même coiffure agrémentée d'un cordon simple ou double, tressé en argent, terminé par une ou deux raquettes à gland en argent et ornée d'un plumet le plus souvent écarlate ou blanc.

Leur tenue était la même que celle des officiers des autres compagnies avec fréquemment, comme distinction particulière le port de la grenade (fig. 4). Cette dernière pouvait orner le milieu de la plaque de ceinturon, le centre de la coquille du sabre, l'angle de la housse et quelquefois même les boutons d'uniforme comme ce fut le cas au 10e régiment (vestiges d'un uniforme de lieutenant conservés au Musée de l'Armée).

Les épaulettes des officiers étaient du modèle général avec le corps souple en galon d'argent doublé de drap vert et l'écusson bordé de tournantes de différentes grosseurs, généralement deux dont la petite à l'intérieur.

Le colonel et le major portaient deux épaulettes semblables avec deux rangées de franges en torsades d'argent; celles du Major avaient le dessus en galon d'or.

Le chef d'escadron portait à gauche une seule épaulette comme celle du colonel et à droite une contre-épaulette.

Le capitaine, le lieutenant et le sous-lieutenant portaient l'épaulette à gauche et la contre-épaulette à droite.

L'épaulette du capitaine avait les franges à graines; celle du lieutenant avait le corps traversé d'une raie en soie ponceau et six rangs de franges, dont les deux rangs inférieurs en soie ponceau; celle du sous-lieutenant avait deux raies ponceau sur le dessus et ses franges étaient formées de six rangées dont trois en soie ponceau en dessous et trois en argent par-dessus. Les adjudants-majors portaient les épaulettes de leur grade, mais l'épaulette était à droite et la contre-épaulette à gauche. Quant aux adjudants sous-officiers, ils portaient à gauche une épaulette à corps en laine écarlate barrée de deux larges raies en argent, les tournantes en argent et les franges écarlates avec les deux rangées supérieures en argent; leur contre-épaulette était identique.

Dans la pratique, si les lieutenants et sous-lieutenants ont parfois porté les raies ponceau sur leurs épaulettes, en en réduisant la largeur au minimum, il n'en fut pas de même pour les franges qu'ils eurent tout en argent.

L. Rousselot.
Membre de la « Sabretache ».

DÉSIGNATION DES FIGURES

1. Chef d'escadron du 24e Régiment, 1806-1807.
2. Colonel du 17e Régiment, 1809.
3. Officier subalterne du 2e Régiment, 1813-1814.
4. Officier de la compagnie d'élite du 7e Régiment, 1807.
5. Harnachement de parade d'officier supérieur.
6. Housse de petite tenue.
7. Casque, 1804-1807.
8. Casque, 1806-1810.
9. Casque, 1808-1812.
10. Casque, 1810-1814.
11. Chapeau d'officier supérieur, 1810.
12. Épaulette de sous-lieutenant.
13. Épaulette d'officier supérieur.
14. Boucle de ceinturon.
15. Sabres de bataille.
16. Dragonnes.
17. Lieutenant en redingote.
18. Officier de la compagnie d'élite du 28e Régiment, 1810-1812.
19. Officier du 3e Régiment en campagne, 1806-1807.
20. Officier en manteau.
21. Officier du 5e Régiment en tenue de service, 1810.
22. Officier du 14e Régiment en tenue de ville, 1808.

L'échelle s'applique aux figures 7 à 16.

IMPRIMERIE L. CAMUS VILLEJUIF PHOTOGRAVURE CLÉMENCEAU VILLEJUIF